

Annexe 1 : Montants d'indemnisation des intervenants dans les centres de vaccination, autre que celui de Saint-Etienne.

	Forfait horaire
Médecins.	59,55 €
Infirmiers.	23,82 €
Sapeur-pompier (sous-officier).	9,60 €
Sapeur-pompier (caporal).	8,50 €

Annexe 2 : Montants retenus pour la demande de remboursement de la mise à disposition des intervenants dans les centres de vaccination, autre que celui de Saint-Etienne.

	Forfait horaire
Médecins.	59,55 €
Infirmiers.	23,82 €
Sapeur-pompier (sous-officier).	9,60 €
Sapeur-pompier (caporal).	8,50 €